

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 15 OCTOBRE 2018**

Délibération : **N° 2018-10-117**
 OBJET : **SECURISATION DES ROUTES DEPARTEMENTALES A LA
MENARDAIS - AVENANT N°1**
 Nomenclature : **1.1.8**

En exercice : 29 membres

Présents : 24

Pouvoirs : 5

Absents : 0

Votants : 29

Délibération comportant :

Annexe : 2018 10 117 -
Annexe Avenant n°1 -
Travaux RD la
Ménardais.pdf

Le quinze octobre deux mille dix-huit, 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué le cinq octobre deux mille dix huit, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Les membres présents en séance :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Marie-Madeleine REGNIER, Jean-Claude SALAU, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Elisa DRION, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Gwénola LEBRETON, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Jean-Pierre TUAL, Hélène JALIN

Les membres ayant donné un pouvoir :

Mickaël MENDES donne pouvoir à Alain ROYER, Lionel BROSSAULT donne pouvoir à Isabelle GROLLEAU, Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Catherine HENRY, Valérie ROBERT donne pouvoir à Thierry GICQUEL, Christian LEMARCHAND donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Rapporteur : Monsieur Jean-Claude SALAU

La commune de Treillières a attribué à l'entreprise CHARIER les travaux de sécurisation des routes départementales à La Ménardais. Le montant initial du marché était de 443 446,53 € HT soit 532 135,84 € TTC, pour la tranche ferme.

Dans le cadre de l'exécution des travaux de la tranche ferme, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires :

- Réalisation de carottages sur enrobés amiantés, analyse du taux de HAP et rédaction d'un rapport (intégré à la convention de prise en charge par le conseil départemental)
- Fourniture et mise en œuvre d'enrobé BBSG 0/10 sur 6.5 cm (intégré à la convention de prise en charge par le conseil départemental)
- Décrouitage des enrobés amiantés à la Ménardais (intégré à la convention de prise en charge par le conseil départemental)
- Dévoiement réseau éclairage La Ménardais
- Démolition bâtiment, mur de soutènement élargissement de voirie au carrefour avec la rue de la Loef
- Création d'une noue en exutoire des eaux pluviales

Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20181015-2018-10-117-DE
Date de télétransmission : 17/10/2018
Date de réception préfecture : 17/10/2018

Total 45 059,72 € H.T. soit 54 071,66 € T.T.C.

Le montant total des travaux de la tranche ferme après l'avenant n°1 est donc de 488 506,25 € HT, soit 586 207,50 € TTC.

La plus-value totale, tous avenants confondus, est de 10.16% par rapport au marché initial.

Considérant la présentation faite en commission Aménagement le 3 octobre 2018 ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- D'APPROUVER ET DE VALIDER l'avenant n°1 au marché de travaux, d'un montant de 45 059,72 € H.T. soit 54 071,66 € T.T.C., portant ainsi le nouveau montant du marché de travaux à 488 506,25 € HT, soit 586 207,50 € TTC ;

- D'AUTORISER M. le Maire à signer cet avenant.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme.

Treillières, le 15 octobre 2018
Le Maire, Alain ROYER.



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20181015-2018-10-117-DE
Date de télétransmission : 17/10/2018
Date de réception préfecture : 17/10/2018